

DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT

de  
Rochefort

MAIRIE

de  
ROYAN

OBJET

Avancement

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal



L'An mil neuf cent quarante huit, le vingt deux avril  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni  
à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Ch. REGAZONI, Maire

## Convocations du 17 avril 1948.

Etaient présents : MM. Regazoni Ch, Veyssièrre, Rochedereux, Pragnaud, Chamboulan, Melle Rikosky, M. Baudet, Bonchet, Brotreau, Bajard, Cheneaud, Chollet, Counil, Cousinet, Domecq, Dufour, Guillaud, Jaquet, Main, Pouget, Reutin, Seugnet, Thirion.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. ~~.....~~ représentés : M. Métadier par M. Dufour  
M. Péraudeau par M. Chamboulan

Excusés : M. Moulins et Simon.

M. Bajard a été élu Secrétaire.

### LE CONSEIL

accepte ensuite ( sauf M. Cousinet ) les conclusions ci-après de la commission d'administration générale .

- " Après avoir pris connaissance de la liste des
- " employés communaux qui auraient au 31 décembre
- " 1948, au moins 2 ans d'ancienneté dans leur
- " place, la Commission d'Administration générale
- " décide de promouvoir :
- " - à la date du I.8.48 M. Dussieu à la 5° classe
- " de Chef de bureau ( ancienneté )
- " - à la date du I.1.48 M. Rossignol à la 5°
- " classe de conservateur du cinetière ( choix )
- " - à la date du I.3.48, Melle Hillairet à la
- " 6eme classe sténo-dactylo ( choix ).
- " - à la date du I.3.48, Mme Rabatier, sténo-
- " dactylo auxiliaire 2° échelon. ( choix )
- " - à la date du I.8.48 M. Moreau, auxiliaire
- " de service 2° échelon. ( choix )
- " - à la date du I.2.48, Madame Latreuille, auxi-
- " liaire de service 2° échelon.
- " - à la date du I.10.48, Mme Darand auxiliaire
- " de service 2° échelon.

Nombre de Conseillers en exercice.....  
 Nombre de présents. 25  
 Nombre de votants. 25

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1948.

Le Maire,

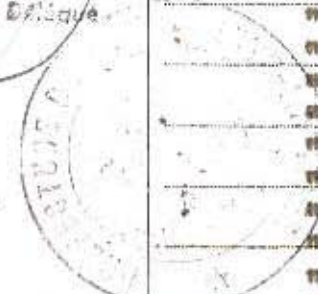
VU

La Rochelle, le 8 MAI 1948

Pour le PRÉFET,

le Chef de Division Délégue

*[Signature]*



Maire



Fait et délibéré à ROYAN  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les  
Membres présents à la séance.

Pour extrait conforme  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*